



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2825

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Eau potable - Captage de Rubina - Demande de révision de la déclaration d'utilité publique en vue de la modification des périmètres de protection

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2825**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Eau potable - Captage de Rubina - Demande de révision de la déclaration d'utilité publique en vue de la modification des périmètres de protection**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La principale ressource en eau actuelle de la Métropole de Lyon est constituée par le champ captant de Crépieux-Charmy situé sur la nappe d'accompagnement du Rhône, ressource abondante mais vulnérable. Afin de garantir la pérennité de l'alimentation en eau de la Métropole, la stratégie approuvée par le document cadre de la politique publique de l'eau en novembre 2012 vise à sécuriser et diversifier les ressources en eau de l'agglomération.

Un potentiel de 6 000 m<sup>3</sup> par jour existe sur le captage de Rubina mais n'est pas utilisé à ce jour pour cause de dépassement d'une norme de potabilité. La réglementation rend nécessaire un traitement pour le paramètre somme tétrachloroéthylène et trichloréthylène.

Par ailleurs, ce champ captant bénéficie d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ancienne (1976) dont les servitudes le protègent insuffisamment.

En conséquence, la DUP pour l'exploitation de ce captage doit être modifiée avec les objectifs suivants :

- mettre en place la filière de traitement de l'eau,
- modifier le cas échéant les périmètres de protection,
- modifier les servitudes s'y afférant.

Est concernée par cette procédure la Commune de Décines Charpieu située sur le territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** la demande de révision de la DUP en vue de la modification des périmètres de protection du captage de Rubina à Décines Charpieu.

**2° - Autorise** monsieur le Président à solliciter auprès de monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes le lancement d'une procédure visant à déclarer d'utilité publique la modification des périmètres de protection du captage de Rubina ainsi que la révision des servitudes y afférentes et toute autre procédure rendue nécessaire par la réglementation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**